



Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous partez sur un chantier de bucheronnage ou de sylviculture, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Prévoir avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers : savon liquide/soluté hydro alcoolique (SHA), bidons d'eau claire, au moins 5 litres, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels, zone de contacts et outils, trousse de secours complète (désinfectant, pansements, compresses...),
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant pour s'hydrater (3 à 4 litres par jour et par personne en hiver, plus en été) repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations à proximité des bidons d'eau : mesures barrières, lavage des mains, application SHA,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ procédure ou dispositif de sécurité du travailleur isolé adapté au chantier,
- ✓ moyens de communication à distance : téléphones (appel / SMS), pas de partage de papier et de crayon.



❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, limitez les contacts entre les personnes. Les visites de chantier doivent se faire de façon à respecter les distances entre intervenants (donneurs d'ordre, chefs d'entreprise, salariés...). Les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée dans la mesure du possible,
- ✓ communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail.



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Anticipez la coactivité** : évitez les interventions simultanées de plusieurs entreprises sur un même chantier, sauf dans les cas où elles sont nécessaires pour travailler en sécurité (par exemple pour abattre un arbre en bordure de route). Prenez contact par téléphone ou par e-mail avec l'entreprise qui vous précède ou vous succède sur le chantier de manière à vous assurer que l'intervention pourra se faire sans simultanéité, ou dans le cas contraire, à définir les mesures de prévention nécessaires.



- ❖ **Organiser le transport et les pauses en sécurité** :

- ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (camionnette, fourgon...), utilisation individuelle des véhicules (si covoiturage inévitable : 2 personnes par véhicule avec installation en croix, 1 devant/ 1 derrière), faites intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
- ✓ organisez les pauses : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet), en respectant des distances de 2 mètres entre les personnes, interdisez tout échange de bouteille d'eau ou d'aliment ou encore de vaisselle entre le personnel, évitez le prise collective des repas entre collègues, évitez le partage des différents équipements pour chauffer ou conserver au frais les aliments, privilégiez les glacières et les thermos individuels, nettoyez le lieu de prise de repas après chaque repas, jetez les déchets dans les sacs poubelles prévus.

■ Réaliser pendant le travail

- ❖ **Interdisez le chantier au public** ainsi qu'aux personnes non autorisées.

- ❖ **Chantier sylvicole** :

- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre,
- ✓ en sylviculture, respectez les distances de sécurité contre les projections (par exemple 15 mètres lors de l'utilisation d'une débroussailleuse),
- ✓ en plantation, définissez les distances entre chaque sylviculteur (a minima 2 mètres) et signifiez-le sur la fiche de chantier,
- ✓ privilégiez le travail côte à côte, plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour une succession de tâches à réaliser par plusieurs personnes, laissez un temps suffisant afin de maintenir une distance de sécurité entre opérateurs,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.

Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Réaliser pendant le travail

❖ Chantier de bûcheronnage :

- ✓ le travail isolé doit être évité et il est interdit pour l'exploitation d'arbres encroués ou de chablis à risques spécifiques,
- ✓ le travail doit être organisé en respectant une distance minimale de un mètre entre opérateurs dans toutes les configurations,
- ✓ le respect des périmètres de sécurité en abattage manuel ou mécanisé permet de garantir le respect de cette distance minimale,
- ✓ lorsque nécessaire, la répartition des tâches sur le chantier doit permettre d'assurer que chaque salarié travaille à une distance suffisante d'un autre.

❖ Privilégiez les outils individuels : l'outillage et le matériel partagés doivent être régulièrement nettoyés, à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et de la fin de la journée de travail.

❖ Usage de véhicules, machines, engins forestiers :

- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ attribuez un seul et unique véhicule ou machine par personne ou si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez l'habitacle, les poignées, les commandes, le volant...,
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et de dételage des outils, si vous travaillez en binôme,
- ✓ évitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, chiffons ou gants souillés. Utilisez les rangements extérieurs à l'habitacle (coffres, espaces de chargement, boîte à outils, poubelles...).



❖ Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, les souillures..., est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il faut se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, casques forestiers, vêtements et chaussures anti-coupure, combinaison, vêtements haute-visibilité...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Conduite à tenir en fin de journée :

- ✓ nettoyez toutes les surfaces avec lesquelles vous avez pu être en contact,
- ✓ transportez vos vêtements de travail dans un sac fermé avant de les laver,
- ✓ jetez les sacs poubelles fermés qui seront éliminés via la filière classique,
- ✓ lavez-vous les mains avant votre départ du lieu de travail et à l'arrivée à votre domicile,
- ✓ respectez les mesures barrières dans votre lieu de résidence

Travaux forestiers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Vérifiez après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation.**
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et l'accès à l'eau,**
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage prévues...**
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs...



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire celle portée aux risques propres des chantiers (chute d'arbre ou de branches, risque machines, chutes de hauteur, manutentions...).

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos différentes activités.